



PRÉFET DE LA DRÔME

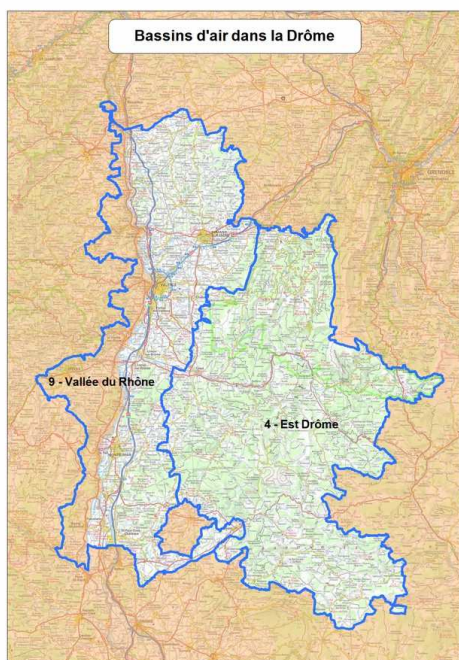
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Valence, le mercredi 15 février 2023

QUALITÉ DE L'AIR

Fin de l'épisode de pollution de l'air en Drôme



L'épisode de pollution atmosphérique de type « mixte » (particules fines PM10) (Ozone), niveau **d'alerte N2 (vigilance rouge)**, qui était en cours sur **le bassin d'air de la Vallée du Rhône** depuis le samedi 11 février 2023, a pris fin.

En conséquence, les mesures réglementaires consécutives à cet épisode de pollution qui étaient en vigueur jusqu'à la fin de l'épisode de pollution sont levées à compter de ce jour minuit.

Le certificat qualité de l'air « Crit'Air » permet de distinguer les véhicules en fonction de leurs émissions de polluants atmosphériques. Pour obtenir ce certificat, demandez le sur www.certificat-air.gouv.fr

Cabinet du Préfet Service Départemental de la Communication Interministérielle

Tél : 06 77 18 96 78

Mél : pref-communication@drome.gouv.fr

www.drome.gouv.fr



@Prefet26



Préfet de la Drôme